

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES  
PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC DANS LA MISE  
EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**

Le 10 Mai 2018

## TABLE DES MATIÈRES

L'OBJET .....	1
LA SÉANCE PUBLIQUE.....	1
LES OBSERVATIONS.....	2
1.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.....	2
1.2 Les Producteurs de pommes du Québec .....	4
1.3 Échanges à la suite de la présentation des Producteurs .....	5
1.4 Les Cidriculteurs artisans du Québec.....	6
1.5 Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec et A. Lassonde inc. ....	7
L'ANALYSE .....	8
LES RECOMMANDATIONS .....	10

## ANNEXE

Annexe 1 - Les participants à la séance publique .....	1
Les personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.....	1
Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie .....	1
Les Producteurs de pommes du Québec sont représentés par : .....	1
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.....	1
Agriculture et Agroalimentaire Canada est représentée par : .....	1
Association des emballeurs de pommes du Québec est représentée par :.....	2
Les Cidriculteurs Artisans du Québec sont représentés par : .....	2
Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec et A. Lassonde inc. sont représentés par : .....	2
L'Association québécoise de la distribution des fruits et des légumes est représentée par : ..	2

## LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Association :	Association des emballeurs de pommes du Québec
AGRI :	Agri-stabilité, Agri-Investissement, Agri-Québec
ASRA :	Assurance stabilisation du revenu agricole
CAQ :	Cidriculteurs artisans du Québec
CPE :	Centre de la petite enfance
CTAQ :	Conseil de la transformation alimentaire du Québec <sup>1</sup>
FADQ :	La Financière agricole du Québec,
Les Producteurs:	Les Producteurs de pommes du Québec
Loi :	Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Plan conjoint :	Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec
PFI :	Production fruitière intégrée
RECUPOM :	Réseau d'essai de cultivars et des porte-greffes de pommiers
Régie	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Table filière	Table filière de la pomme

---

<sup>1</sup> Avant le 31 mars 2015, cet organisme était connu sous le nom de Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CETAC).

## L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*<sup>2</sup> (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation qui lui est faite que la Régie a procédé, au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions des Producteurs de pommes du Québec (les Producteurs) dans le cadre de l'application du *Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*<sup>3</sup> (le Plan conjoint).

## LE PLAN CONJOINT

Les Producteurs sont désignés pour appliquer le Plan conjoint. Le produit visé par le Plan conjoint est la pomme produite au Québec. La production et la mise en marché du produit visé est encadrée par huit règlements<sup>4</sup> et deux conventions de mise en marché négociées, la première avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (l'Association) et la seconde avec les Acheteurs de pommes à l'état frais.

## LA SÉANCE PUBLIQUE

Les Producteurs de pommes du Québec (les Producteurs) ainsi que les intervenants de l'industrie de la pomme ont été invités à participer à une séance publique tenue le 26 mars 2015 à Montréal, afin de procéder à cette évaluation. La Régie a préalablement fait publier un avis de séance publique dans l'édition du 4 mars 2015 de *La Terre de chez nous*.

Quatre organismes ont présenté des observations lors de la séance publique, soit :

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le MAPAQ)
- les Producteurs
- Les Cidriculteurs artisans du Québec (les CAQ)
- Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (le CTAQ).

---

<sup>2</sup> RLRQ, c. M-35.1.

<sup>3</sup> RLRQ, c. M-35.1, r. 259.

<sup>4</sup> RLRQ, c. M-35.1, r. 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260 et 261.

La liste des personnes et organismes qui ont participé aux travaux de la séance publique est jointe à l'annexe 1.

La séance a fait l'objet d'un enregistrement. Les documents déposés par les intervenants sont disponibles auprès du Secrétariat de la Régie.

Le présent rapport fait état des constats et des observations des intervenants présentés lors de la séance publique. La Régie présente ensuite son analyse de la situation ainsi que ses recommandations.

## LES OBSERVATIONS

### 1.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

La Régie tient à remercier M. Antoine Dionne pour la présentation de la *Monographie de l'industrie de la pomme au Québec*<sup>5</sup> réalisée par la Direction du développement des secteurs agroalimentaires du MAPAQ. Cette monographie est une analyse évolutive et comparative de l'industrie québécoise de la pomme. Elle porte sur une période de cinq années, soit des années 2009 à 2013. Considérant la pertinence des informations qu'il contient, la Régie invite le lecteur à consulter ce document à l'adresse Internet apparaissant à la note de bas de page<sup>7</sup> ou en s'adressant au Secrétariat de la Régie pour en obtenir une copie. Afin de bien cerner la situation du secteur pomicole du Québec, la Régie reproduit la section 8, de la monographie produite par le MAPAQ, qui est intitulée « Les enjeux » :

Le secteur pomicole québécois est aux prises avec de nombreux enjeux. Les plus importants semblent être de favoriser la consommation de la pomme et de ses produits, de diversifier l'offre québécoise et d'améliorer la compétitivité de l'industrie.

La baisse de consommation par habitant de la pomme et de ses produits au Canada, jumelée à une croissance démographique faible, limite considérablement le développement de l'industrie, le marché de la pomme québécoise étant presque exclusivement local. Il est donc primordial pour le secteur de favoriser la consommation locale, que ce soit par des mesures de promotion ou par la diversification ou la réorientation de son offre pour répondre à l'évolution des exigences des consommateurs.

Sans une amélioration substantielle de la compétitivité de l'industrie, il est peu réaliste d'envisager le développement de nouveaux marchés, sinon par l'intermédiaire de produits de spécialité, qui demeurent tout de même des marchés limités. Le secteur se doit donc d'investir pour diversifier son verger et améliorer sa productivité. Cet investissement devrait se faire de façon raisonnée pour ne pas accroître la pression exercée sur le marché frais en y introduisant des volumes plus importants de certaines variétés traditionnellement cultivées.

Il serait également stratégique d'augmenter les investissements pour améliorer les techniques de production (mécanisation, éclaircissage, gestion des jeunes plantations, etc.). Une bonne régie de production permet non seulement d'améliorer la productivité, mais également d'accroître la qualité des pommes produites. Toutefois, encore une fois, l'amélioration du pourcentage de pommes de qualité devra se faire dans un contexte où les producteurs pourront écouler davantage de pommes sur le marché frais.

---

<sup>5</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/industriepomme>.

Finalement, la pression des ravageurs est en évolution constante. Certains ravageurs considérés comme secondaires jusqu'à maintenant deviennent plus préoccupants (sésie du cornouiller, mineuse interne des bourgeons du pommier, etc.). De nouveaux ravageurs sont également à nos portes, telle la punaise marbrée. L'utilisation d'insecticides à moins large spectre et les changements climatiques pourraient expliquer ce phénomène. Le secteur devra donc maintenir le dynamisme qui existe actuellement en recherche-innovation (R-I) dans les disciplines de l'agroclimatologie et de la phytoprotection.

Le secteur pomicole québécois a donc toujours de nombreux défis à relever. Pour y faire face, cette industrie devra continuer de s'appuyer sur ses forces, qui lui ont permis d'augmenter globalement sa part de marché dans l'offre canadienne durant la dernière décennie. Elle devra également demeurer créative pour améliorer sa compétitivité et aller chercher un maximum de revenus sur les marchés.

Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur pomicole

Les forces sont :

- La présence d'importants transformateurs au Québec permet au secteur d'y acheminer une part importante de sa production.
- Le réseau de R-I et le transfert technologique sont dynamiques.
- De nombreux efforts sont effectués pour favoriser l'intégration du concept de production fruitière intégrée dans les entreprises québécoises.
- Les variétés produites correspondent toujours au goût de nombreux consommateurs.
- Les activités de la table filière de la pomme permettent à tous les maillons, de la production à la commercialisation, de discuter d'enjeux prioritaires et de mettre en place des initiatives porteuses pour le secteur.

Les faiblesses sont :

- Climat limitant le choix des variétés et favorisant la présence de maladies et de ravageurs.
- Les rendements et les prix obtenus au Québec sont généralement inférieurs aux principales régions pomicoles des États-Unis et du Canada.
- La production est essentiellement écoulee sur le marché local.
- Le coût de certains intrants est plus élevé au Québec qu'en Ontario.

Les opportunités sont :

- La diminution de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine permet de réduire la pression exercée sur les prix par les pommes importées des États-Unis.
- L'ouverture du marché chinois aux pommes américaines devrait également diminuer la pression sur les prix exercée par l'augmentation de la production américaine.

- L'important développement variétal mondial permet de renouveler l'intérêt des consommateurs à l'égard de la pomme et de ses produits.
- La mise en place de l'appellation réservée d'indication géographique protégée pour le cidre de glace devrait permettre à ce produit d'accroître sa notoriété.
- Un regain d'intérêt est constaté pour le cidre en Amérique du Nord. Cette vague ne semble pas encore avoir pleinement atteint le Québec.

Les menaces sont :

- La baisse de la consommation canadienne par habitant de pommes limite la croissance du secteur.
- L'augmentation récente de la production américaine et mondiale ainsi que la fermeture du marché de la Russie, un des principaux importateurs mondiaux de pommes, devraient exercer une pression à la baisse sur les prix dans les prochaines années.
- Le taux de renouvellement du verger québécois semble faible, ce qui diminue sa compétitivité et limite sa capacité à ajuster son offre variétale pour saisir les occasions du marché.

## 1.2 Les Producteurs de pommes du Québec

Le rapport des Producteurs<sup>6</sup> est déposé et fait partie intégrante du présent rapport. M<sup>me</sup> Stéphanie Levasseur, M<sup>me</sup> Mélanie Noël et M. Daniel Ruel en font la présentation. Pour la pertinence des informations qu'il contient, la Régie invite le lecteur à consulter ce document à l'adresse Internet apparaissant à la note de bas de page<sup>8</sup> ou en s'adressant au Secrétariat de la Régie pour en obtenir une copie. Afin de bien identifier le rôle de l'office à l'intérieur du secteur pomicole du Québec et en lien avec les enjeux soulevés par le MAPAQ, la Régie reproduit la section 4 du rapport présenté par l'office, intitulée « Les cibles stratégiques et les priorités d'action ».

L'industrie pomicole québécoise travaille depuis 2010 à l'élaboration d'une planification stratégique pour la filière pomicole du Québec. En tant qu'office, Les Producteurs de pommes du Québec se sont concentrés sur certaines cibles, orientations stratégiques, objectifs et priorités d'actions permettant de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée. Les PPQ ont aussi travaillé en collaboration avec leurs différents partenaires afin de s'assurer que les autres cibles identifiées par l'ensemble de l'industrie soient atteintes. Une nouvelle planification stratégique pour l'industrie devra être mise en place pour 2016. Les Producteurs de pommes du Québec sont d'avis que les cibles et les orientations stratégiques déterminées dans le plan stratégique sont toujours d'actualité. Les objectifs, les priorités d'action et les indicateurs pour les cinq prochaines années ont été revus par l'office. Les voici :

Cible 1 - Le marché : Élaborer une stratégie marketing permettant d'atteindre un positionnement qualité/valeur pour la pomme du Québec. Les objectifs visés sont :

- S'assurer que les producteurs soient payés pour la destination réelle des pommes.

---

<sup>6</sup> <http://producteursdepommesduquebec.ca/documents/evaluation-periodique-des-interventions-du-plan-conjoint-des-producteurs-de-pommes-du-quebec/>.

- Optimiser les standards de qualité.
- Accroître la notoriété de l'appellation « Pommes Qualité Québec ».
- Améliorer les relations avec le réseau de distribution.
- Améliorer l'information sur les conditions de marché.
- Optimiser la valeur des pommes entreposées.
- Augmenter les parts de marché.
- Développer les marchés de niches pour l'exportation.

Cible 2 - Coordination de l'industrie : Développer un modèle de coordination permettant d'optimiser la chaîne de valeur. L'objectif visé est :

- Améliorer la chaîne de valeur de la pomme du Québec.

Cible 3 - Productivité et qualité de production : Revitaliser la productivité des entreprises pomicoles afin d'accroître la qualité et la valeur des pommes produites. Les objectifs visés sont :

- Accélérer l'adoption par les producteurs de techniques de production améliorées permettant d'accroître le rendement de pomme de qualité à l'hectare.
- Améliorer la capacité productive des vergers de manière à répondre aux besoins du marché et accroître la rentabilité.

Cible 4 - Productivité, entreposage et emballage : Revitaliser la productivité de l'entreposage et de l'emballage afin de valoriser la qualité et la valeur des pommes produites.

Cible 5 - Ressources et pérennité du secteur : Obtenir une adéquation des ressources, des infrastructures et des actions gouvernementales nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques de développement de la filière. L'objectif visé est :

- Améliorer la coordination des actions gouvernementales en lien avec les besoins de l'industrie

### 1.3 Échanges à la suite de la présentation des Producteurs

À la suite de diverses questions de la Régie et des participants, les Producteurs précisent les éléments suivants :

- L'activité d'autocueillette des pommes par les consommateurs représente environ 10 % du volume total des pommes mis en marché, soit approximativement l'équivalent de 500 000 minots de pommes par année;
- Les Producteurs indiquent que de 200 à 300 entreprises pomicoles pratiquent la vente directe aux consommateurs (autocueillette, kiosque à la ferme, etc.);
- Quant au site du Réseau d'essai de cultivars et des porte-greffes de pommiers (RECUPOM) situé à Frelighsburg, les Producteurs ont conclu une entente de location, en 2014, avec la station de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire

Canada (ACC) de Saint-Jean-sur-Richelieu. Le MAPAQ et ACC négocient, en 2015, une entente pour le transfert de la ferme au MAPAQ;

- Les Producteurs indiquent que le comité de fixation des prix s'est ajusté de façon à ce que les prix de la pomme à l'automne soient davantage en lien avec les réalités du marché;
- Les producteurs indiquent que le programme de l'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) de la Financière Agricole du Québec (FADQ) ne paie pas pour les pommes vendues directement aux consommateurs tandis que les programmes AGRI le font, pourvu que le producteur indique ses ventes nettes admissibles dans sa déclaration de revenus. De plus, les Producteurs mentionnent que, en vertu du *Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec* (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 255), chaque producteur est tenu de remplir une déclaration de production avant le 20 novembre de chaque année. Depuis 2014, à la suite d'une entente conclue avec la FADQ, les droits des producteurs aux programmes AGRI sont conditionnels au paiement des contributions.

La Régie demande aux Producteurs si le *Règlement sur les renseignements relatifs au commerce des pommes* (chapitre M-35.1, r. 261) est utilisé dans le cadre de l'administration et de l'application du Plan conjoint.

À la fin de la présentation des Producteurs, les quatre présidents régionaux (syndicats affiliés aux Producteurs) déposent des lettres confirmant que les administrateurs appuient le contenu du rapport ainsi que la démarche entreprise par les Producteurs dans le cadre de la présente évaluation périodique.

#### 1.4 Les Cidriculteurs artisans du Québec

Les CAQ sont une association qui a pour mission de regrouper les producteurs de cidre du Québec en vue de promouvoir leurs intérêts collectifs de même que pour développer et faire la promotion du cidre au Québec.

Le mémoire des CAQ est déposé et fait partie intégrante du présent rapport. M. Michel Jodoin et M<sup>me</sup> Catherine Saint-Georges en font la présentation<sup>7</sup>.

Les CAQ et les Producteurs ont conclu une nouvelle entente, en 2014. Comme les membres des CAQ sont des producteurs de pommes visés le Plan conjoint et paient des contributions aux Producteurs, ceux-ci acceptent de verser aux CAQ, les contributions payées par ces producteurs pour les pommes qu'ils produisent et transforment en cidre de même que celles versées par les producteurs qui vendent à leurs membres des pommes pour qu'elles soient transformées en cidre.

---

<sup>7</sup> Pour la pertinence des informations qu'il contient, la Régie invite le lecteur à consulter ce document, disponible en s'adressant directement à l'association ou au Secrétariat de la Régie.

En conclusion, les CAQ réaffirment la pertinence du travail fait par les Producteurs dans le cadre du Plan conjoint. Ils sont particulièrement satisfaits du financement important obtenu des Producteurs, au cours des sept dernières années, lequel a grandement contribué à l'accomplissement de la mission de l'association et à la réalisation de certains mandats liés à la planification stratégique. Dans le contexte où les Producteurs reconnaissent les besoins spécifiques des producteurs de cidre, les CAQ offrent leur pleine collaboration à l'office pour qu'il puisse mener à bien ses interventions dans le cadre du Plan conjoint et serve les intérêts de l'ensemble des producteurs de pommes.

### **1.5 Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec et A. Lassonde inc.**

M. Vincent Giasson présente des observations à la fois au nom du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) et pour A. Lassonde inc. (Lassonde). Il souligne les défis du secteur de la transformation de la pomme et les impacts de ces derniers.

Le CTAQ entretient de bonnes relations d'affaires avec l'ensemble des intervenants de la filière pomicole et participe activement aux assemblées générales des Producteurs, à la table filière pomicole et au comité RECUPOM. Il mentionne également sa participation à la rédaction du Plan stratégique de la filière pomicole du Québec 2010-2015.

Au cours de la période visée par l'évaluation périodique, les normes de qualité de la pomme ont été rehaussées notamment à ce qui trait au calibre des pommes, à la norme de fermeté des pommes au poste d'emballage et à la certification CanadaGAP. Toutefois, des producteurs semblent éprouver certaines difficultés à mettre en place les registres appropriés afin de satisfaire les exigences de la certification CanadaGAP. Le rehaussement des normes de qualité a contribué à diriger davantage de pommes vers les usines de transformation au cours de la période. Le CTAQ mentionne que plus de 60 % des volumes de pommes produits au Québec sont dirigés vers la transformation.

Il précise qu'il existe trois catégories de pommes destinées à la transformation, soit celles destinées au pelage, celles destinées au jus opalescent et celles destinées au jus standard. Les pommes des deux premières catégories sont cueillies dans l'arbre tandis que les pommes destinées au jus standard sont ramassées au sol. Les normes de qualité des pommes destinées au pelage sont plus élevées quant au calibre des pommes et aux malformations acceptées que pour celles destinées au jus opalescent.

Le CTAQ fait quelques observations quant au Comité de fixation des prix des pommes de transformation. Il indique que ce comité composé de producteurs, d'emballeurs et de transformateurs tient annuellement une rencontre avant la récolte afin d'établir le prix des pommes destinées à la transformation. Au besoin, des conférences téléphoniques sont organisées, entre les mois de décembre et d'avril, afin d'ajuster les prix selon la situation du marché. À titre d'exemple, certains lots de pommes ne correspondant pas à des normes de qualité pour le pelage ou le jus opalescent sont alors déclassés puis dirigés vers des usines de transformation de jus standard. De plus, il arrive qu'il y ait un surplus de pommes que les secteurs du pelage et du jus opalescent ne peuvent absorber, ces lots sont alors dirigés vers des usines de transformation de jus standard. Pour l'ensemble de ces raisons, entre décembre et avril, il se peut que le prix de la catégorie jus standard soit renégocié.

Le CTAQ s'inquiète du fait que Loblaw mette en marché la « pomme imparfaite » destinée à la consommation à l'état frais. Puisque les « pommes imparfaites » proviennent de lots de

pommes destinées au pelage et au jus opalescent, cette situation risque de réduire l'approvisionnement des transformateurs pour ces catégories de pommes. Le CTAQ mentionne qu'il a fait part de ses inquiétudes au Comité.

M. Giasson rappelle également que le gel printanier des fleurs de pommier, en 2012, en Ontario et dans les états de New York et du Michigan, a provoqué une hausse très importante du prix de la pomme payable aux producteurs québécois. Cette situation a créé une distorsion importante dans le marché. Un client américain a alors réagi en s'approvisionnant en pommes auprès d'un autre fournisseur. Lassonde a ainsi perdu une grande partie de son contrat avec ce client. En 2014, Lassonde annonce aux producteurs de pommes qu'elle ne conclura plus de contrat d'achat de pommes cueillies à la main destinées à la transformation, car elle ne peut plus garantir un juste prix pour ces pommes. Cette situation a provoqué une onde de choc chez les producteurs puisque la pomme destinée à la transformation constitue, pour plusieurs d'entre eux, un débouché important.

## **L'ANALYSE**

La Régie tient à souligner les efforts déployés par les intervenants de l'industrie pomicole pour la qualité des documents déposés ainsi que celle de leur présentation lors de la séance publique. De plus, la pertinence des informations et les éléments de réflexion permettent de bien saisir l'ensemble du secteur pomicole québécois.

Le rapport présenté par les Producteurs et les réponses fournies traduisent une maîtrise dans l'application du Plan conjoint et un souci par l'office de veiller aux intérêts des producteurs visés, mais aussi des intérêts des industriels du secteur. Globalement, la Régie retient que les objectifs poursuivis par les Producteurs ont été atteints. La Régie reconnaît la pertinence des interventions faites dans le cadre du Plan conjoint et des retombées qui profitent à toute la filière ainsi qu'à l'économie québécoise. La Régie souligne particulièrement la qualité, la quantité et l'originalité des interventions des Producteurs en lien avec leur stratégie marketing visant le positionnement de la pomme au Québec via Pomme Qualité Québec.

La Régie note que les Producteurs ont entretenu des relations d'affaires harmonieuses avec les autres intervenants de l'industrie, particulièrement avec l'Association, et a su favoriser la collaboration et la concertation entre les membres de la filière. Ainsi, au cours de la période visée par l'évaluation, les Producteurs et l'Association ont déployé des efforts importants et ont agi de concert pour favoriser l'amélioration de la qualité de la pomme notamment quant aux méthodes d'échantillonnage pour la vérification de la fermeté minimale avant et après l'emballage, au détournement des lots de pommes qui ne respectent pas la fermeté minimale et à la mise en place de dommages liquidés payables par les agents autorisés de catégorie emballeurs, et de sa promotion, particulièrement l'application du logo Pommes Qualité Québec.

La Régie reconnaît également que certaines initiatives intéressantes prises par les Producteurs, en collaboration avec l'Association, doivent être soulignées comme le cofinancement afin de promouvoir Pommes Qualité Québec. L'approvisionnement des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies en petites pommes, sous les marques et logotypes « Pompouce » et « Pompouce petites pommes pour petites menottes », est un autre bel exemple qui permet la valorisation des pommes de petits calibres destinées à la consommation à l'état frais.

La Régie s'interroge toutefois sur l'entente conclue entre les Producteurs et les CAQ. Les contributions versées par les producteurs doivent servir au financement du Plan conjoint. Les

cidriculteurs sont impliqués dans la transformation des pommes. Il y aurait lieu de réfléchir au versement de sommes d'argent provenant de producteurs à une organisation qui regroupe des producteurs alors qu'ils exercent des activités de transformation de la pomme.

La Régie retient les efforts déployés par les Producteurs pour favoriser l'adoption, par les pomiculteurs, de techniques améliorées permettant d'accroître le rendement de pommes notamment par des techniques de production fruitière intégrée (PFI). La Régie encourage les Producteurs à poursuivre leurs efforts afin de mettre davantage en application des techniques reconnues et améliorées pour réduire les risques que l'utilisation des pesticides présente pour l'environnement.

La Régie est d'avis que les Producteurs accusent un retard par rapport à leurs concurrents et que le principal enjeu du secteur pomicole québécois se situe dans l'amélioration de la compétitivité de l'industrie, particulièrement dans le maillon de la production. Les producteurs doivent améliorer leur compétitivité en investissant davantage dans leurs vergers, notamment pour le renouvellement de ceux-ci et en améliorant la productivité de leurs entreprises.

La Régie constate que les Producteurs ne mentionnent aucunement les efforts déployés par leur organisation, relativement à la mise en place du projet de mise en marché équitable des pommes. Les Producteurs souhaitent établir un système de remboursement des frais d'entreposage en chambre à atmosphère contrôlée, financé à même des frais de mise en marché de 0,35 \$/minot avant classement, prélevés sur les variétés tardives destinées à la mise en marché à la récolte ou après réfrigération. La Régie encourage les Producteurs à poursuivre leur réflexion sur ce sujet et à chercher des solutions dont le caractère équitable puisse être reconnu par la vaste majorité des producteurs.

Sur le plan de l'administration du Plan conjoint, les Producteurs ont démontré qu'ils gèrent de façon responsable les budgets disponibles et qu'ils cherchent constamment à améliorer leur efficacité afin d'offrir de bons services à leurs membres et d'atteindre les objectifs liés à leur mandat. La Régie constate, toutefois, certaines irrégularités quant au respect des exigences législatives, dont des retards dans la transmission, à la Régie, d'avis de convocation des producteurs aux assemblées générales, d'états financiers préliminaires et de rapports du vérificateur ainsi que dans la production de déclarations d'intérêts commerciaux des administrateurs conformément aux délais prescrits par les articles 77 et 89.1 de la Loi.

La Régie constate que les Producteurs ont déposé une planification stratégique comportant des cibles, des objectifs spécifiques, les moyens retenus et les actions à entreprendre ainsi que des indicateurs pour mesurer les résultats de leurs actions, conformément à ce que la Régie avait recommandé dans le rapport d'évaluation précédent particulièrement pour les interventions non réglementaires. Les cibles et orientations retenues dans le cadre de la planification des Producteurs correspondent globalement aux cibles et orientations que s'était fixée la table filière pomicole dans l'exercice de son plan stratégique 2010-2015.

La Régie recommande que cet exercice soit également fait à l'égard des interventions réglementaires de l'Office.

De plus, pour permettre aux Producteurs de participer à l'amélioration de la chaîne de valeur de la pomme et de mettre en place des mesures qui permettront aux producteurs d'atteindre un niveau optimal de compétitivité, la Régie invite les administrateurs à envisager, avec les autres

intervenants de l'industrie, la mise en place d'une chambre de coordination et de développement.

## LES RECOMMANDATIONS

Considérant ce qui précède, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec<sup>8</sup> recommande aux Producteurs de pommes du Québec :

- De favoriser et d'accroître la participation aux assemblées générales annuelles des producteurs de chacun des syndicats affiliés;
- De réfléchir collectivement à des moyens pour encourager les producteurs à améliorer leur rendement et la productivité de leurs entreprises;
- Dans cette réflexion large sur les enjeux de la production pomicole au Québec, de porter une attention particulière à l'usage des pesticides face à l'environnement et aux demandes des consommateurs, notamment pour des produits biologiques ou sans OGM;
- De porter une attention particulière au respect des délais prescrits par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour remplir certaines formalités administratives (articles 77 et 89.1);
- De présenter, lors de la prochaine évaluation périodique, ses états financiers annuels en portant une attention particulière sur l'état des revenus et des dépenses de chacun des fonds qu'il administre et de justifier les montants qui y sont accumulés;
- De réfléchir au financement des Cidriculteurs artisans du Québec à partir des contributions perçues par les producteurs de pommes;
- De maintenir de bonnes relations d'affaires avec l'ensemble des intervenants de la filière pomicole en vue d'accroître la compétitivité du secteur;
- De réfléchir à l'opportunité, pour le secteur pomicole, de créer une chambre de coordination et de développement.

---

(s) France Dionne

---

(s) Daniel Diorio

---

<sup>8</sup> Gilles Hains a quitté la Régie le 12 juin 2015. Conformément à l'article 13.1 de *la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, si un régisseur saisi d'une affaire cesse d'être membre de la Régie, les régisseurs qui demeurent en disposent.

**Annexe 1 -  
Les participants à la séance publique**

**Les personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec**

Monsieur Gilles Hains, régisseur et vice-président de la Régie  
Madame France Dionne, régisseuse et vice-présidente de la Régie  
Monsieur Daniel Diorio, régisseur  
Madame Marie-Claude Sirois, secrétaire de la séance

**Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie**

**Les Producteurs de pommes du Québec sont représentés par :**

Madame Stéphanie Levasseur, présidente  
Monsieur François Turcotte, administrateur  
Monsieur Éric Rochon, administrateur  
Monsieur Stéphane Brodeur, administrateur  
Monsieur Dean Thomson, producteur de pommes  
Monsieur François Rochon, producteur de pommes  
Monsieur Paul-Martin Roy, producteur de pommes  
Monsieur Daniel Ruel, directeur général  
Madame Mélanie Noël, directrice générale adjointe  
Madame Jennifer Gagné, agente de communication  
Monsieur Yvan St-Laurent, inspecteur-vérificateur

**Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

**La Direction du développement des secteurs agroalimentaires est représentée par :**

Monsieur Antoine Dionne, agent de recherche et de planification socio-économique  
Monsieur Pierre Mongrain, secrétaire coordonnateur

**La Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique est représentée par :**

Monsieur Pierre Dumoulin, analyste en mise en marché

**La Direction régionale de la Montérégie, secteur ouest est représentée par :**

Madame Évelyne Barriault, conseillère pomicole

**Agriculture et Agroalimentaire Canada est représentée par :**

Madame Annie Dubé, agent de développement des marchés

**Association des emballeurs de pommes du Québec est représentée par :**

Monsieur Jean Fortier, président  
Madame Jocelyne Godin, adjointe exécutive

**Les Cidriculteurs Artisans du Québec sont représentés par :**

Monsieur Michel Jodoin, président  
Monsieur Marc-Antoine Lasnier, secrétaire-trésorier  
Madame Catherine Saint-Georges, coordonnatrice

**Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec et A. Lasonde inc. sont représentés par :**

Monsieur Vincent Giasson, directeur agricole

**L'Association québécoise de la distribution des fruits et des légumes est représentée par :**

Madame Sophie Perrault, présidente directrice générale